

PLAN LOCAL D'URBANISME

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

■ Commune de PADOUX

INTRODUCTION

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) est un document intégré dans les Plans Locaux d'Urbanisme conformément à la loi Solidarité et Renouvellements Urbains (S.R.U.) du 13 décembre 2000 et suivant les dispositions de la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 et de la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L.110 et L.121-1 du Code de l'Urbanisme, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.

Afin de protéger son environnement naturel de qualité et afin de maîtriser son développement urbain, la commune de PADOUX doit déterminer et formaliser ses objectifs en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est la formalisation des intentions de la municipalité pour les années à venir. Il définit ses priorités de protection et de développement à court et moyen terme.

La commune de PADOUX souhaite mener des actions dans les domaines suivants :

- Urbanisme
- Déplacements et circulation
- Développement économique
- Equipements
- Environnement
- Tourisme.

Commune de PADOUX

Synthèse du diagnostic socio-économique

LA DEMOGRAPHIE

- Une population en hausse (26%) depuis 1975 (+5,6% entre 1975 et 1982, +8% entre 1982 et 1990 et +10,2% entre 1999 et 2008) pour atteindre 474 habitants en 2008.
- Un taux de croissance annuel positif enregistrant des soldes migratoires excédentaires depuis 1975, mis à part la période 1990-1999, et des soldes naturels positifs depuis 1982. Padoux a bénéficié du phénomène de péri-urbanisation apparu dans les années 1980.
- Une population qui rajeunit avec 23% de moins de 15 ans.
- Des ménages qui augmentent (hausse de 50% entre 1975 et 2008) et deviennent de plus en plus petits (en 1975, un nombre moyen de personnes par ménage de 3,10 passant à 2,60 en 2008).

LE LOGEMENT

- Progression élevée du parc de logements (augmentation de 35% entre 1982 et 2008).
- Forte représentation des résidences principales, constituant 90% du parc en 2008.
- Une vacance qui se résorbe : en 2008, le taux de vacance est égal à 9% du parc total de logements.
- Un nombre significatif de logements locatifs : 11% des résidences principales avec 2 logements communaux et 18 logements locatifs privés.
- Un parc de logements moyennement ancien : 44,3% de logements construits avant 1949 et 20% de constructions édifiées après 1990.
- Un rythme de construction des logements assez élevé avec 3 logements commencés pour la période 2000-2011.

ECONOMIE et ACTIVITES

- Un taux de chômage communal égal à 8,9%, inférieur à celui observé à l'échelle du canton de Bruyères.
- Une activité économique dynamique avec la présence de 7 entreprises-artisans dont la Chaudronnerie de la Plaine employant 15 personnes.
- Une activité agricole représentée par 5 exploitations agricoles.

LES EQUIPEMENTS

- Un niveau d'équipement à l'échelle de la commune (mairie, église, école, salle polyvalente, stade).

Synthèse du diagnostic paysager et urbain

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

- Un territoire desservi par la RD46 et la RD52 ainsi que des voies communales permettant de rejoindre les villages environnants.
- En 2011, une opération de remembrement partiel afin d'inscrire le nouveau tracé de la RD46 (Epinal-Rambervillers).
- Une topographie peu marquée offrant un vaste ensemble de plateaux et de dépressions, constituant le prolongement des côtes de Lorraine.
- Un réseau hydrographique très développé composé du Padozel, ruisseau de Bonvillers, ruisseau de Raunet, ruisseau du Bois le Pinson, ruisseau du Bois de Mautréant et ruisseau de la Prairie.
- Un cadre environnemental et paysager de qualité.

LE GRAND PAYSAGE

- Commune fortement boisée, les massifs forestiers représentant 54% de la surface totale du ban communal.
- Territoire composé de terres agricoles avec une agriculture orientée vers la polyculture.
- Présence de zones humides et de ripisylves constituant des éléments importants au niveau écologique et paysager..
- Présence de vergers composés de pruniers (damas), pommiers (Lorraine), cerisiers (cerise noire à kirsch), noyers et charmes isolés concourant à accroître la qualité et l'intérêt paysager et environnemental de Padoux.
- Territoire concerné par un Espace Naturel Sensible « réseau de mardelles en forêt de Padoux ».
- Territoire situé à proximité du site désigné par le réseau Natura 2000 intitulé « gîtes à chiroptères autour d'Epinal » (fort de Longchamp à environ 6 km de la limite du territoire communal et fort de Dogneville à environ 8 km).

LA STRUCTURE BATIE

- Une structure bâtie formée par deux unités bâties : le bourg ancien, les zones d'extension récente et deux écarts : les Erailles et Conge.
- Un bâti ancien composé d'un tissu dense, constituant l'habitat lorrain traditionnel. Un bourg divisé en deux par la RD46 avec une basse ville et une ville haute.
- Concernant l'urbanisation à vocation d'habitat, elle s'est développée sous 2 formes : densification avec le comblement de « dents creuses » au sein du tissu bâti et étirement urbain vers le Nord et le Sud. Issu d'une urbanisation opportuniste, ce développement n'offre aucune structuration urbaine, ni accroche au bourg ancien. Il mène à une déstructuration du bourg.
- Urbanisme caractérisé par des espaces vides se développant au sein du tissu bâti.
- Présence d'un riche patrimoine local (fontaine, lavoirs, calvaires, puits).

La municipalité de PADOUX a défini plusieurs objectifs qui forment l'ossature de la stratégie d'aménagement et de développement communal.

Ces objectifs s'articulent autour de sept grands principes :

1- STRUCTURER LE BOURG ET RENFORCER SON IDENTITE

2- PROGRAMMER ET MAITRISER L'EXTENSION DE L'ESPACE URBANISE

3- COMPLETER LE NIVEAU D'EQUIPEMENTS ET AMELIORER LES DEPLACEMENTS

4- MAINTENIR ET DEVELOPPER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES

5- PROTEGER L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE

6- VALORISER L'OFFRE DE LOISIRS ET TOURISTIQUE

7- DEVELOPPER LES COMMUNICATIONS NUMERIQUES

Ces choix constituent les options fondamentales des élus pour le devenir de leur commune.

Ces orientations générales du P.A.D.D. font également l'objet d'une représentation schématique se déclinant à travers deux échelles : **un projet de territoire et un projet de bourg.**

1- STRUCTURER LE BOURG ET RENFORCER SON IDENTITE

- Renforcer le cœur du bourg et étoffer la centralité animée par les principaux équipements publics (mairie, école, église, salle polyvalente). Ces derniers forment un ensemble homogène, rigide et imposant qui soutient la structure du centre du bourg.
- Structurer la place Marie Mengel.
- Conserver au bourg une identité rurale en préservant le patrimoine bâti remarquable et traditionnel du village lorrain et de renforcer la structure bâtie du bourg.
- Conserver sur les zones déjà construites l'habitat dense et limiter l'étalement de la commune.
- Mettre en valeur le patrimoine historique.
- Favoriser l'habitat dense (groupé) dans le cœur historique du village au détriment du développement pavillonnaire.
- Densifier les parties agglomérées existantes et éviter l'étirement urbain.

2- PROGRAMMER ET MAITRISER L'EXTENSION DE L'ESPACE URBANISE

- Prendre en compte les besoins des populations tout en maîtrisant et en contrôlant l'extension de l'urbanisation.
- Stopper l'urbanisation à hauteur des dernières constructions le long des voies de communication.
- Proposer des compositions urbaines avec des habitats diversifiés aux formes urbaines variées.
- Favoriser une mixité sociale et générationnelle.
- Maîtriser le développement de l'urbanisation en dégagant des zones d'extension à vocation principale d'habitat dans les sites les plus appropriés du point de vue de l'impact dans le paysage, de l'accroche au tissu urbain existant et de l'accès aux réseaux.
- Dans le cadre de la qualité de vie, proposer des liaisons piétonnes entre le bourg, les zones d'extension récentes et celles à venir.

3- COMPLETER LE NIVEAU D'EQUIPEMENTS ET AMELIORER LES DEPLACEMENTS

- Structurer la place Marie Mengel.
 - Poursuivre la réhabilitation et les mises aux normes de l'école. Véritable poumon de la commune, l'école développe des activités vecteurs de dynamisme pour l'ensemble du bourg.
 - Concernant la défense incendie, la commune de Padoux s'engage à réhabiliter une réserve d'eau d'une capacité de 100 m³, près du lavoir, place du Centre.
 - Le Conseil Municipal n'a pas approuvé le site de la future station (capacité 600 équivalents / habitants), localisée au Nord du village, au lieu-dit « Ez Nailles ».
- Lors de l'aménagement foncier récemment réalisé, la commune a acquis la parcelle n°40 d'une superficie de 2ha60, au Nord du bourg, à la confluence du ruisseau de la Prairie avec le Padozel. Ce site est réservé pour la création de la future station d'épuration.
- Prendre en compte le projet d'aménagement aux abords de la salle polyvalente, intégrant la réalisation d'une aire de pétanque, d'une aire de jeux, d'une aire multi-activités, d'aires de stationnement et d'espaces dédiés à de la prairie naturelle.
 - Limiter les déplacements automobiles en favorisant les liaisons douces à l'usage des piétons et des cyclistes et en développant le pédibus.
 - Tenir compte du remembrement lié au tracé de la future déviation de la RD46.

4- MAINTENIR ET DEVELOPPER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES

- Pérenniser l'activité agricole présente sur le territoire communal.
- Maintenir les activités économiques en développant le tissu artisanal et industriel.
- Permettre l'implantation de commerces dans le cœur du village sur des propriétés communales.

5- PROTEGER L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE

- Protéger les sources existantes.
- Identifier en zone naturelle la Place du Centre, certains cœurs d'îlots ainsi que des vergers au sein du tissu bâti.
- Préserver le patrimoine naturel de la commune (forêts, cours d'eau, vergers, ...).
- Conserver cet aspect de la commune, intégrer la qualité paysagère du bourg due à ces espaces de verdure, protéger et valoriser tous les sites naturels.
- Identifier et protéger les arbres remarquables existants au sein du bourg.
- Maintenir et mettre en valeur les sentiers existants.
- Prendre en compte les plantations de vergers et haies prévues dans le cadre de l'aménagement foncier.
- Prendre en compte les nouveaux risques naturels, en particulier ceux liés à l'eau, notamment les zones humides.
- Interdire les constructions à moins de 10 mètres de part et d'autre des cours d'eau.
- Interdire les constructions à moins de 30 mètres des lisières boisées.

6- VALORISER L'OFFRE DE LOISIRS ET TOURISTIQUE

- Maintenir les circuits pédestres reliant les communes limitrophes entre elles.
- Mettre en valeur les circuits VTT traversant le territoire padouzien.

7- DEVELOPPER LES COMMUNICATIONS NUMERIQUES

- La commune de Padoux dispose d'un réseau Orange. Actuellement, le réseau de fibre optique ne dessert pas la commune de Padoux.

- A ce jour, il existe un projet structurant mené par le Département 88. Il s'agit du réseau Haut Débit, prévu en 2015.

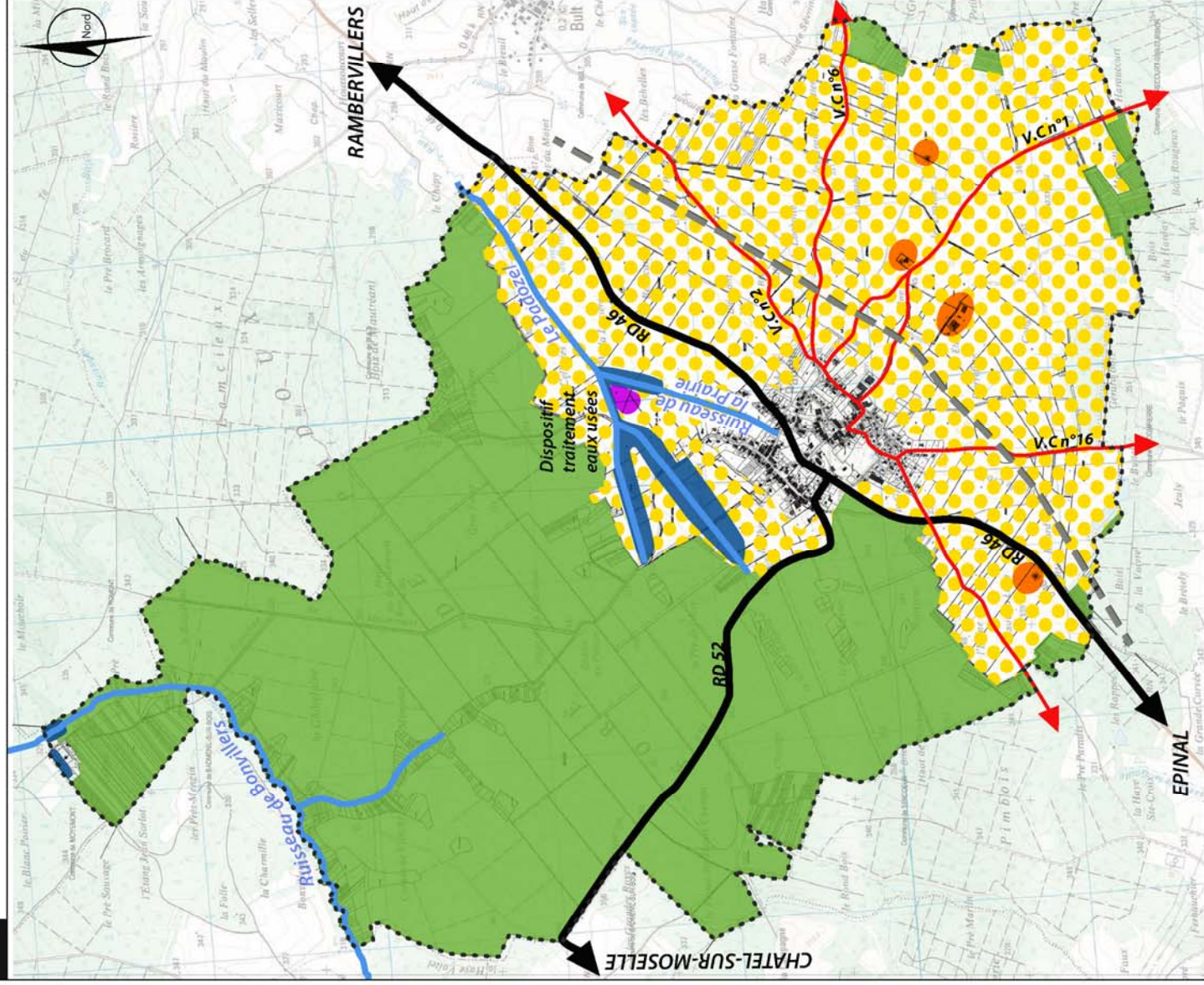
- Pour les futures constructions, les branchements privatifs de télécommunication devront être réalisés en souterrain jusqu'en limite du domaine public.

Les constructions nouvelles, à l'exception des constructions annexes, devront être raccordées aux réseaux de câble et fibre optique lorsqu'ils existent. L'installation devra être conçue de manière à permettre un raccordement futur lorsque les réseaux seront réalisés.

CARTES DE SYNTHÈSE

P.A.D.D. - LE PROJET DE TERRITOIRE

Commune de Padoux



Légende

- voie routière
- cours d'eau
- mettre en valeur les circuits de randonnée
- prendre en compte le tracé de la future déviation RD 46
- prendre en compte les zones humides
- protéger les forêts
- favoriser le maintien de l'activité agricole
- permettre le développement des sites agricoles
- permettre la création d'équipement

P.A.D.D. - LE PROJET DE BOURG

Commune de Padoux

